



Quel accompagnement à la naissance dans ma maternité ?

Nous choisissons de mettre au monde notre enfant de la manière la plus physiologique possible. Est-ce que l'établissement que nous sommes en train de choisir est en mesure de nous apporter un environnement et un accompagnement vraiment physiologique ? Cette petite liste de questions a pour but de vous accompagner dans l'établissement de votre projet de naissance en vous donnant de l'information afin d'ouvrir le dialogue avec les professionnelles de santé qui vous entoureront.

C'est un outil de communication et non une liste de « conduite ». Il nous semble important de pouvoir vous aider à mettre des mots sur ce que vous souhaitez afin de faciliter l'échange avec l'équipe médicale et cibler ce qui vous semble important.

Suivi de grossesse

- 1 *“ Est-ce que mon suivi de grossesse pourra être assuré par la-le même praticien-ne du début à la fin ? Est-ce que ce-elle praticien-ne pourra être présent-e à l'accouchement ? ”*
- 2 *“ Quel type de préparation à l'accouchement propose votre maternité ? ”*

Votre suivi de grossesse et la préparation à l'accouchement peuvent se faire aussi en dehors de la maternité par un-e professionnel-le de santé libérale de votre choix : médecin généraliste, sage-femme, gynécologue obstétricien-ne etc.

Choix de la maternité pour l'accouchement

Les pratiques diffèrent d'une maternité à l'autre. Concernant le taux d'épisiotomies et de péridurales réalisées au sein de l'établissement, il vous est possible de consulter le site du réseau Aurore (Association des Utilisateurs du Réseau Obstétrico-pédiatrique REgional) pour ce qui concerne notre zone.

• <https://www.aurore-perinat.org/presentation-reseau-aurore/>

Vous pouvez aussi consulter l'article des Décodeurs du Monde (rubrique du site internet du journal dédiée à la vérification des informations) qui propose une distinction du taux de d'épisiotomies réalisées chez les femmes primipares (femmes accouchant pour la première fois) et chez les femmes multipares (femmes ayant accouché plusieurs fois). Ce travail a été réalisé de façon extrêmement rigoureuse avec la Fédération Française des Réseaux de Santé périnatale.

- http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/01/31/nombre-d-accouchements-taux-de-cesarienne-ou-d-episiotomie-comparez-les-maternites-pres-de-chez-vous_5249599_4355770.html?xtmc=taux_episiotomies_cesariennes&xtcr=4
- <http://www.scansante.fr>

- 3 " Pourriez-vous m'expliquer quelle est la différence entre un accouchement physiologique et un accouchement classique au sein de votre établissement ? Est-ce que toutes les sages-femmes accompagnent les accouchements physiologiques ?
- 4 " En cas d'accouchement dans une clinique privée Existe-il un dépassement d'honoraires différent en cas de césarienne, forceps, péridurale ? Quel est le prix d'un accouchement normal au sein de votre établissement ?

Déroulement du travail

- 5 " Quels outils les sages-femmes pourront me proposer dans la gestion de mes contractions (acupuncture, relaxation, chant, massage, homéopathie...) ?
- 6 " Conditions pendant le travail :
- Serai-je libre de choisir mes positions (possibilité d'avoir accès à des tapis au sol) ?
 - Peut-on être dans la pénombre ?
 - Écouter de la musique ?
 - Aller dans la baignoire ?
 - Utiliser les ballons ?
 - Utiliser une suspension (autre que mon compagnon) ?
 - A-t-on le droit de s'exprimer avec des sons ?
 - Combien de personnes sont présentes pendant le travail et qui ?
 - Si la salle physiologique/nature est occupée, comment cela se passe-t-il ?
- 7 " La surveillance avec le monitoring peut-elle se faire de manière discontinue et ambulatoire ?
- 8 " Puis-je manger et boire pendant le travail ?
- 9 " Les doulas ou autres personnes proches sont-elles acceptées en plus de la-le conjoint-e ?

Expulsion

- 10 " Serai-je libre de choisir mes positions pendant l'expulsion : 4 pattes, debout, accroupie, en suspension, sur le côté etc. ?
- 11 " Comment se passe le moment de la poussée (effort expulsif) ? Ai-je un délai pour pousser et mes poussées seront-elles systématiquement dirigées ?
- 12 " Combien de personnes seront présentes à l'expulsion ?
- 13 " Au moment de la naissance, puis-je garder mon bébé en peau à peau et combien de temps ? À quel moment est pratiqué le clampage du cordon et les premiers soins ? Quels sont ceux pratiqués en systématique et au bout de combien de temps ?
- 14 " Les soins sont-ils réalisés dans la salle d'accouchement à côté de la maman ?

Gestes techniques

- 15 " Est-ce que les gestes techniques (délivrance dirigée, rupture de la poche des eaux par exemple) et/ou les prises de décision médicales (comme le déclenchement par exemple) seront réalisées en concertation avec mes attentes ?

Sur la question du consentement aux soins et de l'information : l'obligation d'information et le consentement et le refus de consentement font partie de la loi de 2004 sur le droit du patient et de la personne hospitalisée. Seule l'urgence vitale exonère la-le soignant-e de ces obligations (en plus bien sûr des situations où il est impossible du fait même de l'état de la personne soignée de s'exprimer pour le recueil de son consentement (inconscience etc.). La-le patient-e peut donner son consentement et le retirer à tout moment. Ainsi, la signature d'un « consentement préalable aux soins » qu'avaient institué certains établissements (signés au moment de l'inscription) n'a aucune valeur légale et n'engage nullement la femme pour la suite de sa grossesse et pour son accouchement.

Dans le cas d'un accouchement, si le risque vital concerne le bébé, le refus de consentement de la mère ne peut prévaloir sur la décision du-de la soignant-e, à condition bien sûr que le risque soit avéré.

- 16 " Les touchers vaginaux sont-ils limités ?
- 17 " Y a-t-il possibilité d'avoir une péridurale ambulatoire ?
- 18 " Si je ne veux pas de péridurale et qu'il est nécessaire de pratiquer un geste, quelles solutions sont proposées ?
- 19 " En cas de césarienne :
- Est-ce que la-le partenaire peut assister à la césarienne ?
 - Est-ce que le bébé peut faire du peau à peau avec la-le partenaire ?
 - Est-ce que la-le partenaire et le bébé peuvent rejoindre la maman en salle de réveil ?
 - Est-ce que la mise au sein précoce (dans les 2h) est possible en salle de réveil ?

Suites de couche

- 20 " Est-ce que la-le partenaire peut rester dormir ? Combien de nuits ?
- 21 " Y a-t-il un-e consultant-e en lactation dans l'établissement ?
- 22 " Est-ce que les bébés sont baignés dès la naissance et tous les jours ?
- 23 " Est-il possible de faire du co-dodo (dormir dans le même lit que son enfant) ?
- 24 " Est-ce qu'une sortie précoce peut être envisagée ?
Si oui, au bout de combien de temps ?

Une sage femme libérale que vous aurez contacté-e pendant la grossesse peut assurer votre suivi à domicile après l'accouchement.

Nouvelles
recommandations HAS
pour accouchement physio :
[https://www.has-sante.fr/
portail/jcms/c_2820336/
fr/accouchement-normal-
accompagnement-de-
la-physiologie-et-
interventions-
medicales](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2820336/fr/accouchement-normal-accompagnement-de-la-physiologie-et-interventions-medicales)